Octobre 2012 - n°82



www.esbly.org

TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY



ACTUALITÉS MUNICIPALES



Chaque année, la municipalité organise, sur invitation, une rencontre avec les nouveaux habitants venant d'emménager à Esbly dans les 12 mois précédents.

Après la présentation de l'équipe municipale et de la ville d'Esbly, une réception conviviale dans la salle du conseil municipal de la Mairie permet de continuer les échanges.

Si vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous invitons à vous rendre à l'accueil de la mairie ou de téléphoner au 01.64.63.44.00.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Il existe un chemin, aménagé par la commune le long de la voie ferrée entre la rue des commerces et la rue du Parc.

Il permet aux enfants et à leurs accompagnants de rejoindre le groupe scolaire du centre à partir du centre ville en empruntant une sente piétonne sans avoir à traverser la route à grande circulation.

Rappel aux propriétaires de nos amis à 4 pattes : Si vous promenez votre compagnon dans ce chemin, n'oubliez pas de vous munir de « sac à crotte », pour ne pas laisser de trace déplaisante de son passage.

DÉMARCHAGE ABUSIF À DOMICILE ATTENTION AUX ESCROQUERIES !

Soyez vigilants. Des administrés nous signalent des démarchages à domicile d'entreprises ou d'organismes proposant des produits et services dans de multiples domaines *(ErDF, GrDF, plomberie, serrurerie, électricité, chauffage, charpentes, toitures, portes et fenêtres, travaux de jardinage, …).*

Aucune société n'est accréditée par la mairie.

Si celles-ci se présentent au nom de la ville d'Esbly, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie ☎ 01.64.63.44.00 ou la Gendarmerie d'Esbly ☎ 01.60.04.20.43.



Vos élus vous invitent à la prudence, plusieurs personnes ont déjà été victimes de ces démarcheurs peu scrupuleux.

TÉLÉTHON

Les 7 et 8 décembre 2012, l'Association Française contre les Myopathies organise le 26ème Téléthon.

A cette occasion, et pour la vingtième année, la municipalité d'Esbly s'associe au Téléthon et organisera des manifestations sur l'ensemble de la ville du vendredi 7 au dimanche 9 décembre 2012.

La réussite du Téléthon dépend uniquement de vous, bénévoles et nous avons besoin de votre énergie, de votre soutien et de votre engagement à nos côtés.

Si vous souhaitez vous associer à nous et donner un peu de votre temps, merci de contacter Mme Sabine BOHAIN au service de la Vie Associative et Animation Locale au 01.64.63.44. 96.

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal
MERCREDI 10 OCTOBRE 2012
à 20h30
dans la salle du conseil municipal
(confirmation dans les panneaux d'affichage)

Trait d'union est un bulletin municipal bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Nang CAGNAT

Conception et réalisation :
Valérie POTTIEZ-HUSSON, Daniel DUPLESSY, Marie ELINEAU, Juliette DEFOY et Fabrice JOBARD

Dans ce numéro :



MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor HUGO
77450 ESBLY
☎ 01 64 63 44 00
Fax 01 64 63 12 11
Courriel :
ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :
Permanence état civil
Présence d'un urbaniste-conseil le 1er samedi de chaque mois (9h30-12h)

RESTAURATION SCOLAIRE

La commune dispose de deux restaurants scolaires :

- Le restaurant du **CENTRE** qui accueille les enfants du groupe scolaire du Centre ;
- Le restaurant " **Paul DESAGNEAUX** " qui accueille les enfants du groupe scolaire des Champs Forts.

Chaque restaurant dispose de plusieurs salles dont une est réservée aux enfants d'âge maternel.



Inscriptions et dates de règlement :

Les inscriptions au restaurant scolaire se font avant chaque rentrée pour une fréquentation permanente, régulière ou irrégulière.

Il est demandé de fournir :
- la fiche d'inscription et sanitaire.
- la dernière feuille d'imposition sur le revenu. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. Le montant de la participation des familles est voté chaque année par le Conseil Municipal.

Les Menus : Les menus sont consultables sur le site internet de la ville d'Esbly : www.esbly.org / enfance et jeunesse / restaurant scolaire et sont également affichés à l'entrée de chaque école.

Inscriptions et paiements 2012/2013

Les inscriptions et paiements pour la restauration scolaire **se font à l'avance**, selon le calendrier ci-dessous, à l'Accueil de Loisirs ou par correspondance :

- Novembre 2012 : du jeudi 4 au samedi 13 octobre 2012
- Décembre 2012 : du samedi 3 au mardi 13 novembre 2012
- Janvier 2013 : du samedi 1er au mardi 11 décembre 2012

Procédure :

1. Retirer votre (vos) feuille(s) d'inscription(s) chaque mois en Mairie ou à l'Accueil de Loisirs ou au Restaurant Scolaire « P. DESAGNEAUX » ou sur le site internet de la ville d'Esbly : www.esbly.org / enfance et jeunesse / restaurant scolaire.
2. Remplir toutes les rubriques sur cette feuille et établir un chèque à l'ordre du **Trésor Public.**
3. Pour valider votre inscription et recevoir votre facture acquittée : se présenter à l'Accueil de Loisirs avec votre feuille et votre paiement ou déposer le tout sous enveloppe, durant la semaine d'inscription, dans la boîte aux lettres de la Mairie (près du guichet) ou dans celle de l'Accueil de Loisirs ou la faire parvenir par correspondance. N'oubliez pas de joindre à la feuille d'inscription une enveloppe timbrée avec nom et adresse ou de noter votre adresse e-mail pour recevoir votre facture acquittée.

SMITOM

Relevés des tonnages de la collecte sélective (bac bleu) et des bornes à verres - 2011

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
27.64	22.14	32.66	26.94	25.78	31.14	23.58	24.20	26.70	26.36	32.24	25.42

Collecte sélective (*en tonnes*) : Total sur l'année 2011 = 324.8 tonnes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem-bre	Octobre	Novembre	Décembre
15.06	9.75	11.60	12.23	11.96	8.29	13.06	12.90	9.06	10.11	10.80	12.31

Verre (*en tonnes*) : Total sur l'année 2011 = 137.12 tonnes

SÈCHERESSE

RESTRICTION DE L'EAU : « ALERTE RENFORCÉE »



Le 7 septembre dernier, la préfecture de Seine-et-Marne a publié un arrêté (n°2012/DDT/SEPR/566) relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie.

En effet, la commune d'Esbly n'est pas épargnée. L'assèchement des nappes, faiblement rechargées cet hiver, et le manque de précipitations sont manifestes. Le débit des petites rivières, après s'être maintenu grâce aux pluies du deuxième trimestre, est de nouveau faible.

Pour endiguer la sécheresse, **LA PRÉFECTURE A DÉCLARÉ UN ÉTAT « D'ALERTE RENFORCÉE » POUR LES USAGES DE L'EAU**.

Les mesures de restriction préconisent :



- ⇒ Lavage des véhicules **interdit** (sauf stations professionnelles et véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité).
- ⇒ Nettoyage des terrasses et façades (ne faisant pas l'objet de travaux) **interdit** (sauf impératifs sanitaires).
- ⇒ Arrosage des pelouses, des espaces verts privés **interdit**.
- ⇒ Arrosage des massifs floraux **interdit entre 8h et 20h**.
- ⇒ Arrosage des jardins potagers : prélèvements **interdits entre 8h et 20h**.
- ⇒ Remplissage des piscines privées **interdit** (sauf chantiers en cours).
- ⇒ Remplissage des plans d'eau **interdit.**



COMMUNIQUÉS de la CPAM et de la Fédération Française des Télécoms

LES GÉNÉRIQUES…, MAINTENANT C'EST SYSTÉMATIQUE !



Bien se soigner tout en faisant des économies, c'est possible grâce aux médicaments génériques. De même composition, de même qualité, ils sont aussi efficaces et sont moins chers que les médicaments de marque. En Seine-et-Marne, 16 millions d'euros ont été économisés grâce aux génériques en 2011. Avec un taux de substitution de 68,5% au 31/05/12, le département doit s'améliorer pour atteindre 85% en fin d'année.

L'opération : « Tiers payant contre génériques »

Dorénavant, le pharmacien a l'obligation de substituer le médicament prescrit par le médicament générique équivalent. Si le patient refuse, le pharmacien lui réclame le paiement du médicament de marque et lui remet une feuille de soins. L'assuré collera alors la vignette du médicament sur sa feuille qu'il enverra pour obtenir son remboursement.



Pour en savoir plus : ameli.fr

MON MOBILE ET MA SANTÉ



Recommandations d'usage permettant de limiter votre exposition aux ondes radio :

- Utiliser le kit oreillette pendant les appels téléphoniques
- Téléphoner de préférence dans les zones où la réception est de bonne qualité
- Conseiller à vos enfants et adolescents une utilisation modérée du téléphone mobile

Restriction d'usage pour votre sécurité :

- Ne pas téléphoner en conduisant
- Si vous portez un implant électronique (pacemaker, pompe à insuline…), éloigner le téléphone mobile d'au moins 15 cm et l'utiliser uniquement du côté opposé à celui de l'implant.
- Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion,…)
- Ne pas écouter de la musique avec son mobile à pleine puissance et de façon prolongée

Pour en savoir plus : www.radiofrequences.gouv.fr
www.sante.gouv.fr
fftelecom.org

LA VIE ASSOCIATIVE

DON DU SANG



Résultats de la collecte du 24 août 2012 :

125 volontaires (108 prélevés)

15 nouveaux donneurs

L'Etablissement Français du Sang (E.F.S) ainsi que la municipalité remercient chaleureusement tous les participants.

Prochaine collecte : **vendredi 2 novembre 2012** de 15h à 20h à l'Espace Jean-Jacques Litzler.

TÉLÉTHON

MINI-BROCANTE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Videz votre grenier ! et venez apporter les objets dont vous ne vous servez plus (exceptés vêtements et livres).

Une vente aura lieu le dimanche 21 octobre 2012 à l'Espace Jean-Jacques Litzler au profit du Téléthon.

Les objets peuvent être déposés en mairie auprès du service « Vie Associative et Animation Locale » avant le mercredi 17 octobre 2012.

Nous comptons sur votre générosité.



Pour plus d'information,
merci de contacter le service de la
« Vie Associative et Animation Locale »
au 01.64.63.44. 96.

VOISINAGE

PROBLÈMES DE VOISINAGE : JE FAIS APPEL AU CONCILIATEUR

Bénévole et assermenté, le conciliateur de justice peut être saisi en cas de désaccord entre voisins, entre propriétaires et locataires, de litiges de consommation ou encore d'impayés ou de malfaçons de travaux.

La saisine du conciliateur de justice est **gratuite**. Ce dernier reçoit sur rendez-vous en mairie ou au tribunal d'instance.

Il convoque l'autre partie pour tenter de nouer le dialogue et trouver un compromis dans le respect des intérêts de chacun. Si un terrain d'entente est trouvé, un constat d'accord peut être signé. Sinon, chacun reste libre d'engager une procédure.

SUR ESBLY : Prendre rendez-vous auprès de l'agent d'accueil de la Mairie, au 01.64.63.44.00. Le conciliateur reçoit un lundi par mois (de 14h à 17h).



AGENDA

Jeudi 11 octobre — 15h et 18h
15 h → Portes ouvertes
18 h → Inauguration de l'EHPAD
Résidence « Les Tourterelles », 4 allée des Tourterelles

Samedi 13 octobre — 15h/18h
Dimanche 14 octobre — 9h/18h
*Exposition mycologique**

Dimanche 21 octobre — 8h/18h
*Brocante du Comité des Fêtes**

Samedi 27 octobre — 10h30
Inauguration de l'Espace Solidarité
2 rue Louis Braille

Vendredi 2 novembre — 15h/20h
*Don du sang**

Dimanche 4 novembre — 13h30
*Loto de la F.S.E Compagnie d'Arc**

Du 6 au 11 novembre —
Exposition sur la libération de notre territoire en août 1944
Salle du Conseil

Dimanche 11 novembre — 10h15
Commémoration de l'armistice de 1918
Place de l'église puis monument aux morts

Samedi 17 novembre — 20h
*Loto de l'école élémentaire du centre**



Renseignements : ☎ 01 64 63 44 06 / 96

** Espace J-J.Litzler (salle polyvalente)*

FLASHCODE

La site de la ville d'Esbly se décline aussi en version mobile !

Vous possédez un Smartphone ?

Scannez le flashcode et enregistrez le site parmi vos favoris !



Plus d'infos et mode d'emploi sur : http://www.flashcode.fr